

Mise à jour de la situation à l'intention des membres de l'AQLM

Note : Les données sont informatives et évolutives

1^{er} mai 2020 — La situation évolue très rapidement et l'**AQLM** se positionne de façon à pouvoir tenir compte de vos préoccupations et à obtenir des réponses selon l'état d'avancement des dossiers. Depuis la semaine dernière, certains dossiers prioritaires ont cheminé.

Voici les plus récents développements :

Camps de jour

Le guide d'accompagnement pour la relance des camps d'été est actuellement en rédaction et nous sommes en attente des mesures sanitaires à suivre de la part de la Direction nationale de la Santé publique pour adapter convenablement les balises du Cadre de référence pour les camps de jour municipaux. Ce guide sera offert sur une plateforme électronique, ce qui permettra de corriger ou d'y ajouter des éléments selon les directives de la Santé publique, l'évolution de la situation et les expériences vécues. Il est fruit d'une initiative conjointe de l'AQLM, l'Association des camps du Québec et le Regroupement des URLS (RURLS). Quelques autres associations dont l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées et la Fédération québécoise des centres communautaires de loisir ont été consultées afin d'en bonifier et valider le contenu.

Ce guide se voudra un outil éclairant pour les municipalités et les camps de vacances qui devront relancer le service dans des délais exceptionnellement courts. Il répondra à plusieurs interrogations des gestionnaires de camps et permettra d'anticiper plusieurs scénarios pour réduire les zones grises et les questionnements au moment de la relance.

Hier, une communication a été diffusée qui annonçait qu'il y aurait des camps de jour au Québec cet été, se basant sur les propos de la ministre des Affaires municipales André Laforest en commission parlementaire le 30 avril. La ministre a toutefois indiqué, selon ce que rapporte l'article, « que la décision de les ouvrir allait dépendre du contrôle de la situation pandémique dans les écoles primaires qui reprendront leurs activités en mai ». **Nous sommes cependant en attente d'une confirmation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la Direction nationale de santé publique. Même si nous ne pouvons le garantir, nous avons bon espoir de recevoir une communication officielle autour du 15 mai.**

L'AQLM et les fédérations sportives

Deux webinaires ayant pour objectif de présenter le plan de relance de la Fédération de baseball du Québec et de Soccer Québec ont été présentés à un groupe-pilote composé d'une dizaine de municipalités. **Ces webinaires ont été enregistrés et seront disponibles sur le site de l'AQLM dès mardi prochain (5 mai).** Nous enverrons un courriel à tous les membres dès qu'ils seront disponibles. Patinage Québec et Tennis Québec préparent également une présentation de leurs plans de relance.

Les acteurs du milieu sportif provincial s'unissent et travaillent ensemble afin de coordonner leurs actions pour réussir cette nouvelle mission que constitue la relance du sport. Il s'agit de rassembler l'expertise du milieu et d'unir les forces autour d'une seule cause pour aider à chaque organisation à survivre individuellement à la crise de la COVID-19, puis à se relancer vers l'avenir. Un comité de coordination de relance a été mis sur pied et quatre sous-comités ont été formés :

Santé	Ce comité est chargé d'établir un plan global en tenant compte des spécificités des différents sports afin de pouvoir pratiquer à nouveau toutes les activités sportives possibles en respectant les consignes de la Santé publique. Luc Toupin, directeur de l'AQAIRS et de l'AREVQ siège à ce comité.
Vision à long terme	Ce comité est chargé d'évaluer les impacts à long terme de la crise afin de planifier les actions à mettre en œuvre pour les cinq prochaines années. Geneviève Barrière, directrice de l'AQLP, de l'AQLM et de l'ARAO, siège à ce comité
Communication	Ce comité est chargé de préparer un plan de communication afin d'élaborer un seul message et une image unique pour la communauté sportive, destinés aux acteurs du milieu et au grand public. Line Paquette, coordonnatrice des communications de l'AQLP, siège à ce comité.
Ressources humaines	Ce comité est chargé d'élaborer un plan financier et en matière de ressources humaines qui assurera que la chaîne d'opérations du niveau local au niveau provincial est capable de soutenir la régie sportive. Robert Boulet, de Ville de Laval et représentant de l'AQLP, siège à ce comité.

Nous serons donc en position privilégiée pour connaître les initiatives provinciales et soulever les préoccupations municipales au sein de ces comités. Nous pourrions relayer ainsi une information de première main aux municipalités.

Le milieu aquatique

L'univers aquatique avance de son côté et travaille en collaboration avec les fédérations et autres partenaires aquatiques pour obtenir des lignes directrices basées sur leurs recommandations. Deux rencontres majeures ont eu lieu :

Table de concertation sur la qualité des eaux de baignade – 24 avril

Cette première rencontre, initiée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), avait pour objectif de développer des recommandations pour assurer la qualité chimique et microbiologique de l'eau lors de la réouverture des piscines et autres bassins. **Les experts en sont encore à l'étape de collecte des données, mais selon ce que l'on a pu savoir, le virus de la COVID-19 n'est pas transmissible dans l'eau des piscines. Par contre, pour ce qui est des plages et des jeux d'eau, plusieurs interrogations sont encore sans réponse.**

Commission nationale des normes de sécurité (Société de sauvetage Canada) – 29 avril

Société de sauvetage Canada a abordé avec la Commission nationale des normes de sécurité toute la question des précautions à prendre en lien avec la COVID-19 pour diffuser des recommandations sous forme de bulletins d'information. Une commission permanente a été mise sur pied et se rencontrera régulièrement.

L'objectif est de produire quatre bulletins d'information :

- Lignes directrices en vue d'une réouverture progressive des installations aquatiques
- Requalification, formation et entraînement des sauveteurs en période de pandémie
- Sauvetage et intervention (premiers soins et RCR) en période de pandémie
- Entretien des installations aquatiques : nettoyage, décontamination et gestion de la qualité de l'eau

Ces bulletins devraient être diffusés d'ici au 15 mai.

Les jardins communautaires

Pour permettre l'ouverture et l'exploitation sécuritaire des espaces de production alimentaire communautaires (jardins communautaires, jardins collectifs ou autres), il est recommandé de :

1. Mettre en œuvre des règles pour le déroulement des opérations :

- Nommer une personne responsable de contrôler les allées et venues des usagers dans les espaces publics.
- Permettre un accès restreint aux personnes autorisées selon un horaire strictement respecté.

2. S'assurer de l'application des pratiques de base en prévention par les usagers, entre autres :

- Faire la promotion de l'hygiène des mains en mettant à la disposition des usagers le matériel nécessaire (eau courante, savon, solutions hydroalcooliques, poubelles sans contact, mouchoirs jetables, serviettes ou papier jetable).
- Faire la promotion de l'étiquette respiratoire (tousse dans son coude replié ou dans un mouchoir qu'on jette immédiatement après utilisation, puis se laver les mains dès que possible).
- Appliquer de façon stricte l'exclusion des personnes présentant de la toux, de la fièvre, des difficultés respiratoires ou autres symptômes; voir [Questions réponses Coronavirus >](#)

3. Favoriser des mesures de distanciation physique :

- Éviter tout contact physique (ex. : poignées de main, accolades, etc.)
- Respecter une distance de 2 mètres entre les individus.
- Éviter les rassemblements de personnes (ex. : lors de réunions ou de pauses).
- Éviter de partager du matériel et des équipements (ex. : matériel de construction, outils de jardinage, etc.)
- Déposer tous les objets et aliments sur une surface propre en respectant la distance de 2 mètres entre les individus.

4. Hygiène :

- Au début et à la fin de chaque période de travail ou lors de tout changement d'utilisateur, procéder au nettoyage et à la désinfection des matériaux et des outils.
- Nettoyer l'espace de travail et d'entreposage, les surfaces fréquemment touchées, les espaces communs (tables à pique-nique, comptoirs, accessoires, etc.). Une fiche a été produite par l'INSPQ concernant les procédures de nettoyage. [Fiche >](#)

Pour plus d'information sur la COVID-19 et les milieux agricoles, les sites suivants peuvent être très utiles :

- 1) [Recommandations intérimaires de l'INSPQ à l'intention des travailleurs agricoles en productions maraîchères et animales](#)
- 2) [Document questions-réponses sur la COVID-19 du MAPAQ](#)
- 3) [Document pour l'industrie produit par Agriculture et Agroalimentaire Canada](#)

Préparation des sentiers

Avis reçu du ministère de l'Économie et de l'Innovation

Après analyse des informations que nous détenons, il nous apparaît que les activités de préparation de sentiers de plein air font partie des services et activités jugés prioritaires. En conséquence, vous pouvez maintenir ces activités.

Les municipalités peuvent donc s'appuyer sur le libellé des activités et services prioritaires inclus dans Ressources jugées essentielles par les organismes municipaux (administration, travaux publics, etc.). Il n'y a donc aucun empêchement pour une ville à commencer l'entretien et aménagement si la municipalité le juge nécessaire.

Toutefois, pour les activités non prioritaires, vous pouvez maintenir un niveau d'opérations minimal afin d'assurer la reprise de vos activités, en tenant compte des directives de la Santé publique.

Par ailleurs, veuillez noter que la [liste des services et activités prioritaires](#) a été mise à jour le 27 avril 2020 et pourra être mise à jour en continu. Nous vous invitons à la consulter régulièrement. Cette liste peut contenir des conditions particulières visant votre secteur d'activité.

Vous devez prendre toutes les précautions nécessaires pour assurer la sécurité de votre personnel. Vous pouvez consulter la page [La maladie à coronavirus \(COVID-19\) au Québec](#) pour de plus amples renseignements sur les consignes et directives à suivre et sur les différents outils mis à votre disposition.

Pour la suite...

Nous sommes en relation et en discussion de façon hebdomadaire avec la ministre Isabelle Charest ainsi qu'avec la direction du sport, du loisir et de l'activité physique du MEES.

Par ailleurs, nous avons des conversations régulières avec plusieurs partenaires afin de tenir un discours commun.

Nous vous informerons dès que nous aurons eu des communications officielles. De votre côté, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Vous pouvez toujours consulter les résultats des sondages et autres documents dans la mise à jour régulière que nous présentons sur notre site.

Geneviève Barrière
Directrice

